

Tremblay-en-France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Délibération du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers municipaux

- en exercice : 39
- présents : 32
- excusés représentés : 6
- excusés : 1

Séance du 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin à 18h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal - 18 boulevard de l'hôtel de ville - 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur ASENSI François, Maire de Tremblay-en-France.

Présents : Monsieur François ASENSI, Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Céline FREBY, Madame Aline PINEAU, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Nijolé BLANCHARD, Madame Nathalie MARTINS, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Thierry GODIN, Monsieur Michel BODART, Monsieur Bertrand LACHEVRE, Madame Aurélie MAQUEVICE, Monsieur Mohamed GHODBANE, Madame Valérie SUIN, Madame Célia BOUHACINE, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Angelina WATY, Madame Calista BOURRAT, Monsieur Louis DARTEIL, Monsieur Jean-Claude FOYE, Monsieur Julien TURBIAN, Madame Céline FAU, Madame Christelle KHIAR, Madame Estelle DAVOUST, Monsieur Vincent FAVERO.

Absents excusés:

Monsieur Olivier GUYON ayant donné pouvoir à Monsieur François ASENSI, Monsieur Alexis MAZADE ayant donné pouvoir à Madame Aline PINEAU, Madame Catherine LETELLIER ayant donné pouvoir à Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Prisca-Diane NGNINTENG ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Louiza MOUNIF ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Luis BARROS ayant donné pouvoir à Madame Aurélie MAQUEVICE.

Excusé:

Monsieur NAUD.

Secrétaire de séance (en application de l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités territoriales) :
Madame Marie-Ange DOSSOU, Adjointe au Maire.

--oOo--

Délibération n° 2020-78 : Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France - Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour participer au tirage au sort en vue de la désignation des représentants des Collectivités territoriales

Le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2121-21,

Vu le code électoral, notamment ses articles L 248 et R 119-1,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires, notamment son article 18,

Considérant que le Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France est compétent pour les sanctions des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} groupes prononcées à l'encontre des agents des Collectivités territoriales de son ressort,

Considérant l'installation du nouveau Conseil municipal lors de sa séance du 28 mai 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020,

Considérant dès lors la nécessité d'élire un représentant du Conseil municipal, parmi ses membres, pour participer au tirage au sort effectué par le Président du Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France en vue de désigner les représentants des Collectivités territoriales,

Vu le vote du Conseil municipal à l'unanimité de procéder à la désignation de son représentant à main levée,

Vu l'appel à candidatures,

Considérant qu'un seul candidat a fait acte de candidature auprès du Président de séance après appel à candidatures,

Considérant ainsi, conformément à l'article L 2121-21 du code général des Collectivités territoriales susvisé, que la nomination dudit candidat audit poste a été immédiatement acquise et que le Président de séance en a donné lecture,

à l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1.

PROCEDE à l'élection d'un représentant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour participer au tirage au sort effectué par le Président du Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France en vue de désigner les représentants des Collectivités territoriales appelés à y siéger.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN CANDIDATE

- Madame Nijolé BLANCHARD

RESULTATS DU VOTE

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Nombre de voix : 38

ARTICLE 2.

PROCLAME élue, à l'issue du premier tour de scrutin, pour participer audit tirage au sort en vue de siéger au sein du Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France, Madame Nijolé BLANCHARD, Adjointe au Maire.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 4.

La présente délibération peut faire l'objet de réclamations déposées au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture du Raincy (6 Allée de l'Eglise 93340 LE RAINCY) ou à la Préfecture de Bobigny (1 Esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY). Ces réclamations peuvent également être déposées directement au greffe du Tribunal administratif de Montreuil (7 rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris -93558 Montreuil cedex) dans le même délai.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**



François ASENSI
Membre honoraire du Parlement

Délibération rendue exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le :
- L'affichage le :
- La notification le :